

REGLEMENT DES W-O

Suite à la grande réforme des classements et des compétitions qui a modifié considérablement les règles sportives, notamment celles liées à l'octroi des points et à la participation en tournois, les règles liées aux WO (excusés ou non-excusés) ont également subi des adaptations.

Par ces mesures, la Fédération Royale Belge de Tennis a voulu :

- d'une part alléger l'impact des WO sur le classement d'un joueur en n'infligeant plus des pertes de points pour le classement individuel.
- d'autre part renforcer les mesures et sanctions liées aux WO excusés et non excusés.

Ces mesures vont également permettre aux joueurs blessés de ne pas subir de préjudice direct lors des deux premiers WO « excusés » comme c'était le cas auparavant.

Voici les changements liés au traitement des W.O. :

Lorsqu'un joueur déclare ou est déclaré WO :

- Il n'est plus sanctionné par la perte de points pour son classement individuel.
- Lors des compétitions individuelles, un joueur qui déclare ou est déclaré W.O. est **AUTOMATIQUEMENT** considéré comme « **non excusé** » sauf si le joueur transmet un justificatif au secrétariat régional de la région à laquelle il est affilié et ce, maximum 5 jours après la date prévue de la fin du tournoi. Le secrétariat régional peut transformer le WO « non excusé » en WO « excusé » si le document fourni est :
 - un certificat médical en cas de maladie ou de blessure
 - un document de police en cas d'accident
 - une attestation de la commune
 - tout autre document que le secrétariat compétent jugera suffisant pour justifier la transformation du W.O. « non-excusé » en W.O. « excusé ».
- Lorsqu'un joueur est déclaré ou déclare deux fois W.O. considéré comme « **excusé** » endéans une période de 24 mois, le joueur ne reçoit pas de points au code de conduite. A partir du troisième W.O. « excusé » endéans cette période de 24 mois, le joueur reçoit 3 pts de pénalité pour chaque WO « excusé » supplémentaire.
- Lorsqu'un joueur déclare ou est déclaré W.O. « non excusé » lors de la participation à une compétition individuelle, il reçoit automatiquement 5 points au code de conduite.

- Ces points de pénalités s'additionnent aux points de conduite repris à l'article 31 des statuts de l'AFT et entraînent une suspension automatique de 15 Jours une fois le total de 10 points atteint.

Cette suspension prendra effet 4 semaines à partir du mardi suivant la semaine du dernier WO.

Lors de cette suspension, le joueur ne peut participer à aucune compétition officielle (individuelle et (ou) par équipes). Cette suspension ne peut être active entre le dernier tournoi de la saison et le premier de la saison suivante.

- Chaque point de conduite reçu s'annule automatiquement après 24 mois à la semaine anniversaire.
- Après chaque période de suspension, la fiche « points de conduite » du joueur est remise à 0.
- Un joueur reçoit les points de conduite d'un seul W.O. par semaine tournoi, peu importe s'il a dû déclarer WO dans plusieurs catégories et(ou) tournois.
- Un joueur qui gagne un match par W.O. gagne les points bonus « victoire » et « participation ».
- Les points de pénalités n'ont donc aucune influence sur le calcul du classement du joueur.

Exemple :

05/03/2020	Wo non excusé	= +5 pts
07/07/2020	premier wo excusé	= 0 pt
12/12/2020	points de conduite (jet de raquette)	= +3 pts
05/03/2022	wo non excusé du 05/03/2020 aboli	= -5 pts
15/05/2022	second wo excusé	= 0 pt
15/06/2022	wo non excusé	= +5 pts
04/07/2022	troisième wo excusé	= + 3pts
Total		11 pts

Suspension de deux semaines et remise à 0 des points de la fiche individuelle.